

ANNEXES

R SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

BASSIN OUEST



Ce document est une représentation des servitudes d'utilité publique en vigueur affectant l'utilisation des sols. Il est de nature informative : il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires, ni à celle des plans annexés au dossier instruisant la servitude, ou au PLU.

- Limite Communales
- Patrimoine naturel**
 - EL9 - Servitude de passage sur le littoral
 - A9 - Zone agricole protégée
- Patrimoine culturel**
 - AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques
 - AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité des Abords
 - AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Rayon de 500m
 - AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
- Canalisations**
 - A2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation
 - A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- Energie**
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
 - I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures
- Infrastructures terrestres et maritimes**
 - T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques
- Circulation aérienne**
 - T5 - Servitude aéro-nautique de dégagement (civile)
 - T8 - Servitude radiolélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage
- Télécommunication**
 - PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radiolélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
 - PT2 - Servitude de protection des centres de réception radiolélectriques contre les perturbations électromagnétiques
 - PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- Défense nationale**
 - AR1 - Servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques
- Salubrité publique**
 - IN1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière
 - IN1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude
- Sécurité publique**
 - PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
 - PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

